



# Compte administratif 2021

## Note de présentation brève et synthétique

### Commune d'Eulmont

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

#### **Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1**

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis de d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après adoption par le conseil municipal des délibération auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions du présent article.

## Compte administratif 2021

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif fait apparaître un résultat global de 539 559.50 € se décomposant comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b> - Résultat reporté 2020		401 642,96 €
<b>Fonctionnement</b> - Opérations réelles 2021	635 638,82 €	731 320,88 €
<b>Fonctionnement</b> - Résultat excédentaire 2021		497 325,02 €
<b>Investissement</b> - Résultat reporté 2020		70 823,99 €
<b>Investissement</b> - Opérations réelles 2021	94 027,47 €	65 437,96 €
<b>Investissement</b> - Résultat excédentaire 2021		42 234,48 €
<b>Ensemble</b> - Résultats reportés 2020		472 466,95 €
<b>Ensemble</b> - Opérations réelles 2021	729 666,29 €	796 758,84 €
<b>Ensemble</b> - Total	729 666,29 €	1 269 225,79 €
<b>Ensemble</b> - Résultat excédentaire de clôture au 31/12/2021		539 559,50 €

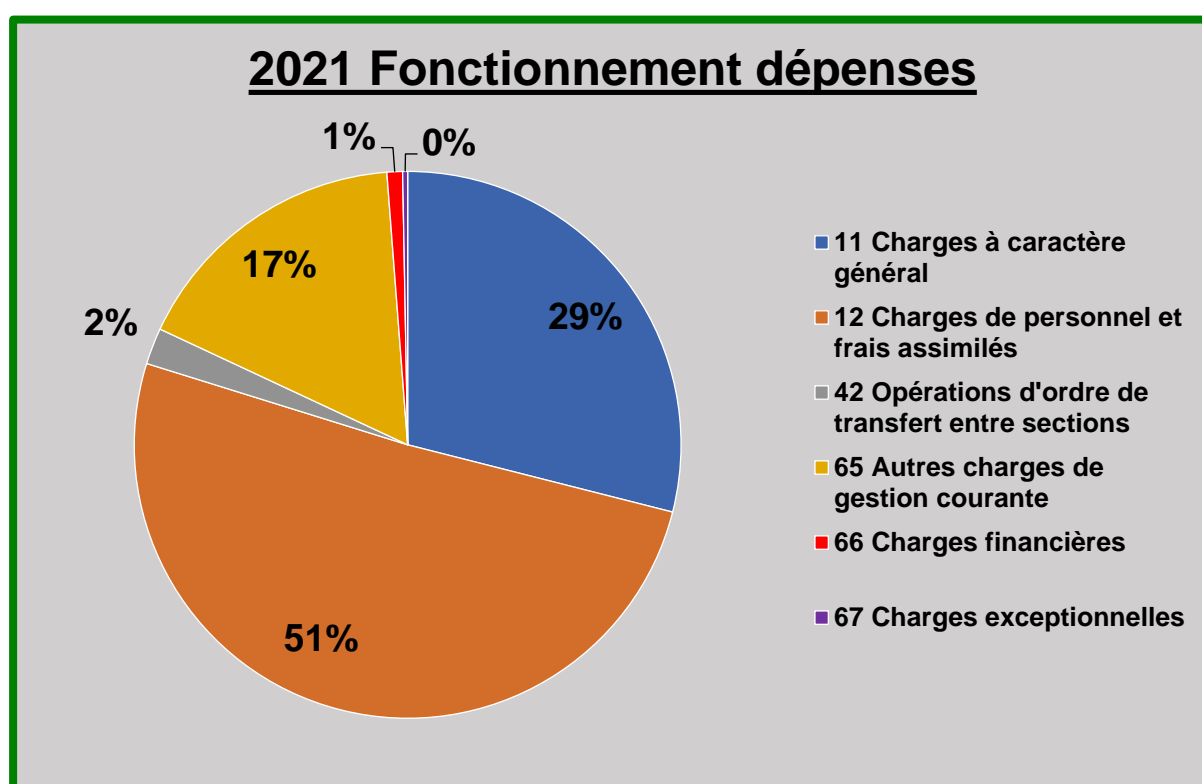
### Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux.

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 635 638.82 euros.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	BP 2021	Réalisés 2021
011	Charges à caractère général	235 950,00 €	184 072,68 €
012	Charges de personnel	448 650,00 €	323 208,89 €
65	Autres charges de gestion courante	146 868,26 €	106 982,28 €
66	Charges financières	5 930,00 €	5 852,25 €
67	Charges exceptionnelles	3 109,30 €	1 864,69 €
68	Dotations aux provisions	10 000,00 €	- €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	- €
042	Opération d'ordre de transfert entre secti	1 016,00 €	13 658,03 €
023	Virement à la section d'investissement	166 326,40 €	- €
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 067 849,96 €</b>	<b>635 638,82 €</b>



**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, fourniture et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurance, fournitures scolaires, frais liés au périscolaire, etc.

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

**Chapitre 65** : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune et leur formation, les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS de la commune, la cotisation au service incendie du SDIS.

**Chapitre 66** : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

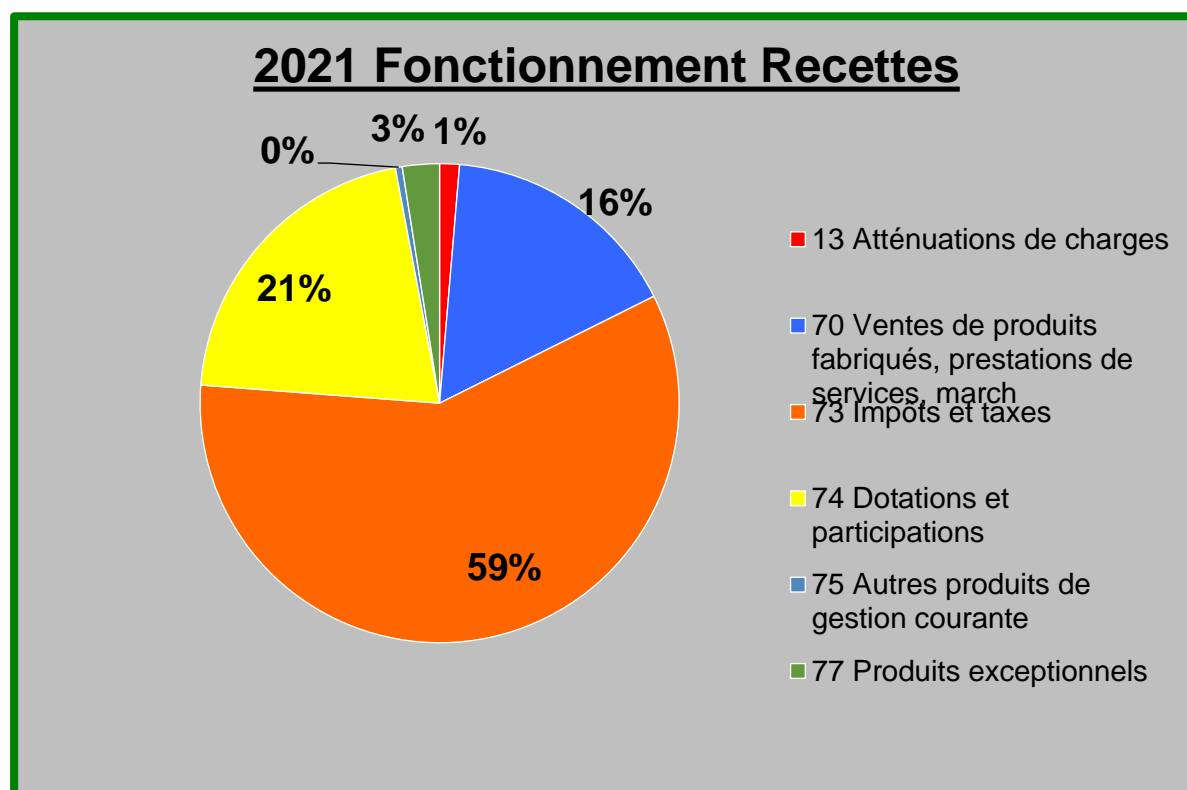
**Chapitre 67** : Ce chapitre comprend les bons de rentrée scolaire, les livres offerts aux enfants de CM2 et les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

**Chapitre 68** : Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements : l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisation.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 731 320,88 euros.

Recettes de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	BP 2021	Réalisés 2021
013	Atténuation de charges	5 000,00 €	9 768,89 €
70	Produits des services	111 210,00 €	119 225,01 €
73	Impôts et taxes	406 320,00 €	428 338,57 €
74	Dotations et participations	142 847,00 €	152 351,68 €
75	Autres produits de gestion courante	550,00 €	3 361,21 €
76	Produits financiers	- €	0,50 €
77	Produits exceptionnels	280,00 €	18 275,02 €
002	Résultat d'exploitation reporté	401 642,96 €	
	<b>Total recettes</b>	<b>1 067 849,96 €</b>	<b>731 320,88 €</b>



**Chapitre 013** : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accident de travail.

**Chapitre 70** : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (coupes de bois, affouages, concessions dans le cimetière, redevances d'occupation du domaine public, service périscolaire).

**Chapitre 73** : Ce chapitre représente 59 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (363 719€). Les autres recettes de ce chapitre sont l'attribution de compensation (36 882.28€) la taxe sur la consommation finale d'électricité (5 079.29€) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (22 664€).

**Chapitre 74** : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

**Chapitre 75** : Il concerne les revenus liés aux locations du centre polyvalent mais également les baux ruraux de la commune.

**Chapitres 76 et 77** : Ces chapitres concernent les produits financiers, les mandats annulés sur les exercices antérieurs, ainsi que les produits exceptionnels.

**Le chapitre 042** : Il concerne les opérations d'ordre budgétaires (002 - excédent de fonctionnement reporté).

## Section d'investissement

La section d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.
- En recettes, deux types de recettes coexistent :
  - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
  - o Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### Dépenses d'investissement

<b>16 Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>20 838,91 €</b>
<b>1641 Emprunt commune</b>	<b>18 172,95 €</b>
<b>16818 Emprunt commune CAF</b>	<b>446,00 €</b>
<b>168751 Emprunt Communauté de communes</b>	<b>2 219,96 €</b>

<b>20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>6 610,56 €</b>
2031 Etude géotechnique cimetière	3 000,00 €
2051 Informatique JVS	3 610,56 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>37 456,66 €</b>
2117 Bois et Forêts Honoraires notaire	1 800,00 €
21318 Honoraires notaire et achat ferme adjacente	21 327,71 €
2182 Voitures services techniques	10 746,48 €
2184 Mobilier	1 018,86 €
Ecole Rideaux : 583,88 €	
Ecole tabourets : 292,80 €	
Périscolaire tables : 142,18 €	
2188 Autres immobilisations corporelles	2 563,61 €
Défibrillateur Place Ecole : 1 920 €	
Isoloirs bureau de vote : 643,61 €	
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>29 121,34 €</b>
2312 Verger communal Haie	313,50 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques	28 807,84 €
Aménagement Allée des Plantes : 15 647,04 €	
Aquadrain Route Nomeny : 2 856 €	
CD 54 Assistance technique MMD : 54 532 €	
Honoraires C Mangin 8160 €	
Relevés topographiques Travaux aménagement Chemin du Val : 1 612,80 €	
<b>Total général des Investissements 2021</b>	<b>94 027,47 €</b>

## Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en 2021 s'élèvent à 65 437.96 € et se décomposent de la manière suivante :

- 13 658.03 € d'opération d'ordre dans le cadre de la vente de terrains communaux
- 3 115.28 € de FCTVA
- 36 483.64 € de taxe d'aménagement
- 4 576.01 € d'excédent de fonctionnement capitalisés
- 7 605 € d'acompte de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)